

En dépit d'une croissance de l'emploi, d'importantes poches de pauvreté

Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur • n° 92 • Mars 2021



En 2017, 2 024 200 personnes résident dans les Bouches-du-Rhône, 3^e département le plus peuplé de France. En dix ans, la population départementale augmente à un rythme moins soutenu qu'au niveau national, sous le seul effet d'un excédent naturel. L'emploi s'accroît fortement sur la période, porté par le secteur tertiaire, mais le chômage reste élevé, ainsi que le taux de pauvreté.

L'aire d'attraction de Marseille – Aix-en-Provence regroupe 86 % de la population du département. Malgré la croissance de la population et de l'emploi entre 2007 et 2017, celle-ci apparaît nettement moins dynamique que la majorité des aires de taille comparable, comme celles de Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Rennes ou Nantes.

Avec 2 024 200 habitants en 2017, le département des Bouches-du-Rhône est le 3^e le plus peuplé de France. 86 % de la population se concentre dans l'aire d'attraction de Marseille – Aix-en-Provence, essentiellement à l'est de l'étang de Berre. Cette zone se compose de trois pôles densément peuplés qui se structurent autour des communes de Marseille, Aix-en-Provence, Martigues et d'une couronne qui dépasse les limites du département ► **figure 1**. À l'ouest, la quasi-totalité de la population vit dans des communes de densité intermédiaire comme celle d'Arles.

Une croissance démographique portée par l'excédent naturel

Entre 2007 et 2017, la population des Bouches-du-Rhône augmente de 0,3 % en moyenne par an (+ 6 500 personnes chaque année), un rythme légèrement plus faible que celui de la France métropolitaine (+ 0,5 %) et, dans la région, du Var et des Hautes-Alpes (+ 0,6 %). Cette croissance est portée exclusivement par le solde naturel. Sa contribution à la hausse de la population des Bouches-du-Rhône est d'environ 0,4 % en moyenne par an. L'excédent naturel résulte d'une proportion de femmes en âge de procréer élevée (25 % contre 23 % en France métropolitaine) et d'une fécondité importante (2,1 enfants par femme contre 1,9 en France métropolitaine). En revanche, les migrations résidentielles contribuent à diminuer la population de 0,1 % en moyenne par an entre 2007 et

2017. À titre de comparaison, sur la même période, la population du Var augmente de 0,6 % en moyenne par an sous l'effet des migrations.

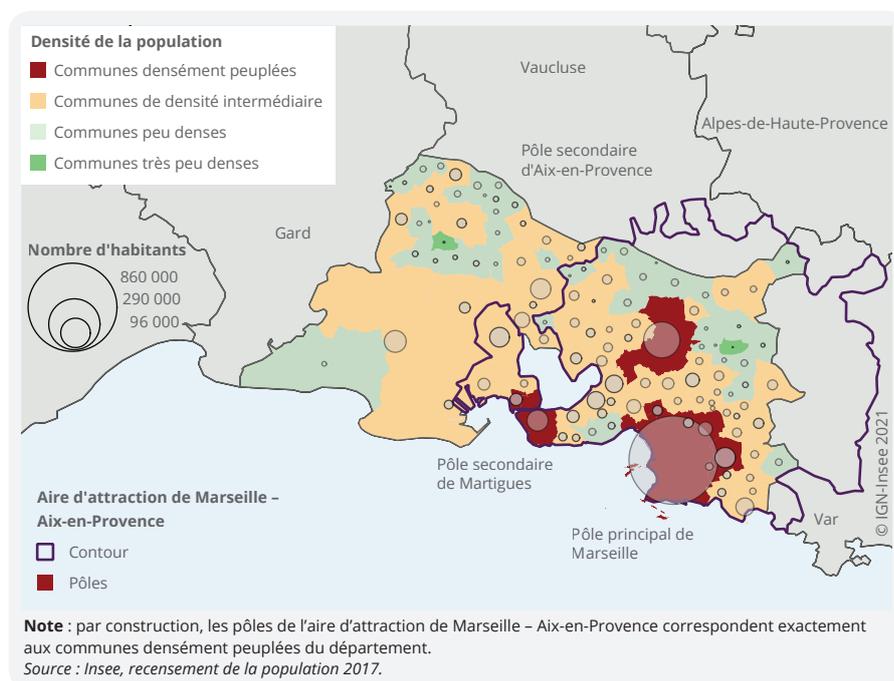
Un solde migratoire négatif pour l'ensemble des classes d'âge, à l'exception des 18-24 ans

Entre 2016 et 2017, les effectifs des 18-24 ans augmentent de 0,4 % sous

l'effet des échanges migratoires avec les autres départements, quand ceux de toutes les autres classes d'âge diminuent, notamment les 25-29 ans (- 0,5 %) et les 55-64 ans (- 0,5 %).

Les échanges migratoires se traduisent surtout par des départs de retraités et des arrivées d'étudiants. En 2016-2017, ils se soldent par un déficit de 1 300 retraités. Dans quatre cas sur dix, les retraités qui quittent les Bouches-du-Rhône s'installent dans un autre département de la région.

► 1. Nombre d'habitants en 2017 dans les communes des Bouches-du-Rhône et grille communale de densité



Ils privilégient le Var, sur le littoral ou dans l'arrière-pays autour de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, où le foncier est plus accessible. C'est d'ailleurs avec ce département que le solde démographique des Bouches-du-Rhône est le plus déficitaire.

A contrario, entre 2016 et 2017, le département attire 1 600 étudiants âgés de 18 ans ou plus. La plupart s'installent à Marseille ou à Aix-en-Provence. Ils poursuivent des études dans les établissements d'enseignement supérieur, notamment à Aix Marseille Université, plus grande université de France en nombre d'étudiants. Parmi les arrivants, 36 % sont originaires d'un autre département de la région.

Près d'un emploi sur trois dans la sphère productive

Environ 890 000 personnes travaillent dans les Bouches-du-Rhône. Les emplois de la sphère productive (production de biens matériels et acheminement) y sont plus représentés que dans la région (32,4 % des emplois contre 28,7 %). Ceci, grâce à l'implantation de grands établissements industriels comme ceux d'Airbus Helicopters à Marignane (fabrication de matériels de transport), d'ArcelorMittal à Fos-sur-Mer (métallurgie) et de STMicroelectronics à Rousset (fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques). Ces emplois sont les plus fréquents autour de l'étang de Berre et dans le golfe de Fos-sur-Mer, qui accueillent les activités liées au Grand Port maritime de Marseille. Ces territoires sont orientés vers l'industrie ► **encadré 1** mais aussi vers les activités connexes en amont ou en aval de la production, comme le transport et la logistique. La part de l'économie présentielle (à destination de la population résidente et des touristes) est légèrement supérieure à celle de France métropolitaine (67,6 % de l'emploi total contre 65,3 %). C'est

► 1 La présence d'établissements Seveso et une exposition importante à la pollution atmosphérique

Les Bouches-du-Rhône sont particulièrement concernées par les enjeux environnementaux liés notamment à l'industrie et à la densité de population : risque industriel, pollution atmosphérique due aux industries, aux déplacements et transports de marchandises routiers. Ainsi en 2017, le département compte 67 établissements **Seveso** (dont 42 « seuil haut ») sur les 96 présents en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ils se situent essentiellement sur le pourtour de l'étang de Berre, notamment sur la commune de Martigues mais aussi à proximité du port de Fos-sur-Mer. Environ 71 000 personnes, soit 3,4 % de la population des Bouches-du-Rhône, résident à moins d'1 km d'un de ces établissements. C'est plus que dans les autres départements de la région (2,7 % dans les Alpes-Maritimes, 1,7 % dans le Vaucluse et les Alpes-de-Haute-Provence, proche de zéro ailleurs) mais moins que dans le Rhône (7,9 %), département également très dense.

Par ailleurs, les Bouches-du-Rhône sont le premier département émetteur de PM10 (particules polluantes de moins de 10 micromètres de diamètre) de la région [Rouaud, Channac, 2019]. En 2017, l'industrie (37 % des émissions totales), les transports routiers (20 %) et le résidentiel, surtout constitué du chauffage (18 %), sont les principaux émetteurs. Dans le département, 85 % de la population est exposée sur son lieu de résidence à une concentration en PM10 dépassant la ligne directrice de l'Organisation mondiale de la santé. C'est le cas de 54 % des habitants de la région. Dans les départements industriels et urbains du Rhône et du Bas-Rhin, cette part s'élève respectivement à 68 % et 22 %.

néanmoins la plus faible de la région : les secteurs non marchands, mais aussi les activités liées au tourisme, sont en effet moins présents que dans les autres départements. À titre de comparaison, le Var et les Hautes-Alpes se caractérisent par une économie présentielle davantage prédominante (respectivement 78 % et 80,9 % de l'emploi). La zone d'emploi de Marseille a un profil présentiel plus marqué (71 % de l'emploi) que le reste du département, car l'administration publique, l'enseignement et la santé humaine y concentrent davantage d'emplois.

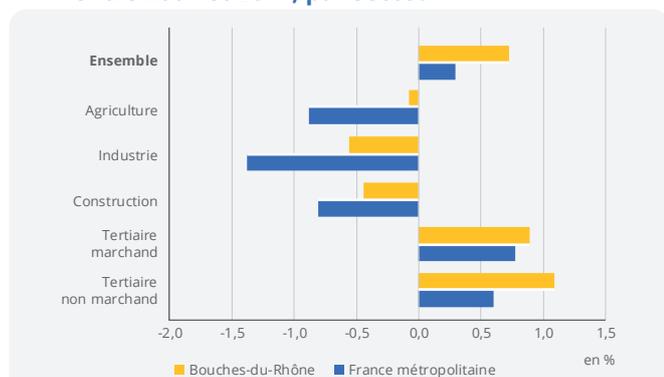
Un emploi dynamique porté par le tertiaire

Entre 2007 et 2017, le nombre total d'emplois, salariés et non salariés, progresse de 0,7 % en moyenne par an, contre + 0,5 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur et + 0,3 % en France métropolitaine ► **figure 2a et 2b**. C'est la plus forte progression départementale de la région. L'emploi salarié contribue pour près des

trois quarts à la hausse de l'emploi total sur la période tandis que l'emploi non salarié, très présent dans le département, est le plus dynamique (+ 2,1 % en moyenne par an).

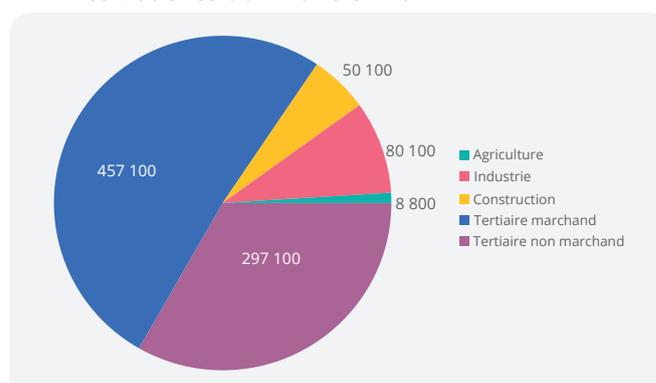
Dans les Bouches-du-Rhône comme ailleurs, la hausse de l'emploi est portée par les activités tertiaires, tandis que la construction et l'industrie se replient. Dans le tertiaire marchand et non marchand, la progression est plus forte que celles observées à l'échelle de la région et de la France métropolitaine. Par ailleurs, le recul est beaucoup moins marqué dans l'industrie et la construction. Ainsi, le développement plus rapide de l'emploi dans le département tient surtout au dynamisme local de certains secteurs, davantage qu'à une structure sectorielle plus favorable que celle de la France. Entre 2007 et 2017, l'emploi salarié du tertiaire non marchand croît de 2,5 % par an en moyenne dans l'action sociale (+ 1,4 % en France métropolitaine), de 1,2 % dans la santé humaine (+ 0,6 % en France métropolitaine) et de 0,6 % dans l'administration publique (évolution

► 2a. Croissance annuelle moyenne de l'emploi total entre 2007 et 2017, par secteur



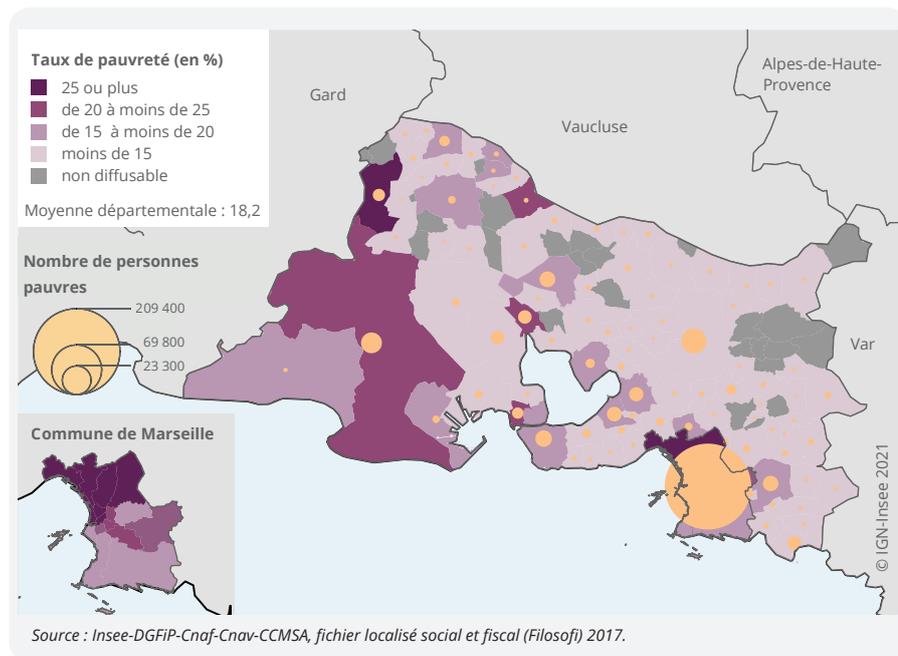
Champ : emploi total (salarié et non salarié).
Source : Insee, estimations d'emploi 2007 et 2017.

► 2b. Répartition sectorielle de l'emploi total dans les Bouches-du-Rhône en 2017



Champ : emploi total (salarié et non salarié).
Source : Insee, estimations d'emploi 2017.

► 3. Taux de pauvreté et nombre de personnes pauvres en 2017 dans les Bouches-du-Rhône, par commune



presque nulle en France métropolitaine). Au sein du secteur tertiaire marchand, il progresse de 1,6 % par an en moyenne dans l'hébergement-restauration (+ 1,1 % en France métropolitaine). L'industrie apparaît particulièrement résiliente. Certes, les effectifs salariés de la métallurgie diminuent de 2,7 % par an en moyenne sur la période. Mais à l'inverse, l'emploi salarié s'accroît de 2,6 % par an dans la fabrication de matériels de transport.

Un chômage élevé et une pauvreté marquée

Pour autant, au quatrième trimestre 2017, le taux de chômage se situe à 10,7 % dans les Bouches-du-Rhône (8,6 % en France métropolitaine). En parallèle, 18,2 % des personnes vivent sous le **seuil de pauvreté** soit 3,8 points de plus qu'en France métropolitaine. Le **taux de pauvreté** dans le département est stable. En 2012, il s'élevait à 18,1 %. La pauvreté se concentre dans les **quartiers de la politique de ville** où résident 16 % des habitants mais 60 % des personnes pauvres du département. La commune de Marseille et, à l'ouest du département, celles d'Arles et de Tarascon sont particulièrement concernées par la pauvreté ► **figure 3**. Dans certains quartiers tels que Kalliste – La Granière – La Solidarité à Marseille, Centre historique – Ferrages à Tarascon ou encore Griffeuille à Arles, plus de la moitié des habitants vivent sous le seuil de pauvreté. Le département est le 6^e le plus inégalitaire de France métropolitaine. Le rapport interdécile des niveaux de vie (entre le plancher des 10 % les plus riches et le

plafond des 10 % les plus pauvres) est de 3,8 (contre 3,4 en France métropolitaine). Les inégalités sont les plus marquées dans les deux principales communes du département. À Marseille, les revenus des 10 % les plus pauvres sont particulièrement faibles et ne dépassent pas 750 euros par unité de consommation (850 euros dans le département). À Aix-en-Provence, les écarts se creusent plutôt du fait des hauts revenus : les 10 % les plus riches perçoivent plus de 3 960 euros par mois par unité de consommation (3 220 euros dans le département).

Marseille – Aix-en-Provence, une aire d'attraction dont l'influence dépasse les limites du département

Les dynamiques départementales sont largement dictées par l'aire d'attraction de Marseille – Aix-en-Provence. Bien que débordant sur le Var et le Vaucluse, cette aire est principalement localisée dans les Bouches-du-Rhône et englobe une très large partie du département. Composée

du pôle principal de Marseille, *city* d'envergure européenne ► **encadré 2** et des pôles secondaires d'Aix-en-Provence et de Martigues, l'aire englobe également une couronne de 685 500 habitants. En 2017, l'aire compte au total 1 851 500 habitants. Entre 2007 et 2017, sa population augmente de 0,3 % par an en moyenne sous le seul effet du solde naturel. Les évolutions démographiques des aires d'attraction de 700 000 habitants ou plus ne sont pas homogènes et s'expliquent essentiellement par des différences d'attractivité migratoire. Dans les aires de Marseille – Aix-en-Provence, Lille et Grenoble, la croissance de la population, lestée par un déficit migratoire, est portée par l'excédent naturel. En revanche, les aires les plus dynamiques de Nantes, Rennes, Bordeaux, Toulouse ou encore Montpellier cumulent un excédent naturel et un excédent migratoire élevé. Les disparités entre grandes aires d'attraction s'observent également en matière d'emploi.

La couronne se peuple plus vite que les pôles

Entre 2007 et 2017, comme dans les autres grandes aires d'attraction des villes, la population de la couronne augmente à un rythme bien plus élevé que celui des pôles (+ 0,6 % en moyenne annuelle contre + 0,1 %) ► **figure 4**. Les personnes qui s'installent dans la couronne peuvent privilégier le cadre de vie et profiter à la fois de prix immobiliers plus bas et de logements de plus grande taille. La localisation des emplois évolue selon la même logique, puisque que sur la période, le nombre d'emplois progresse deux fois plus vite dans les pôles que dans la couronne.

Moins de fonctions métropolitaines dans les pôles de Marseille – Aix-en-Provence

Dans l'aire d'attraction de Marseille – Aix-en-Provence, les emplois de cadres relevant

► 2 Une *city* européenne au sein du département

L'office de statistiques de l'Union européenne, Eurostat, a défini la notion de *city* fondée sur la **grille de densité**. La *city* du département est composée des six communes du pôle de Marseille qui regroupent 959 000 habitants soit 47 % de la population. C'est la 24^e *city* la plus peuplée en Europe, avec un nombre d'habitants comparable à celles de Lille, Turin et Stockholm, mais bien en deçà des quatre *cities* les plus peuplées : Paris (9 696 400), Londres (8 474 800), Berlin (3 467 200) et Madrid (3 199 000).

La *city* de Marseille présente des similarités avec celles de Rotterdam, Anvers, Hambourg, Valence, Gênes, Liverpool et Malaga : des actifs relativement peu qualifiés, un poids important du commerce et une présence de population étrangère légèrement supérieure à la moyenne. Ces *cities* sont, pour la plupart, des ports importants pour le trafic de marchandises (dans le « top 10 » européen).

La richesse produite par habitant est plus élevée à Marseille que dans les *cities* méditerranéennes de ce groupe mais plus faible que dans celles du Nord.

des fonctions métropolitaines, telles que la conception, la recherche, les prestations intellectuelles, sont moins présents que dans la plupart des autres très grandes aires : 12,2 % de l'emploi contre 16,5 % à Toulouse, 15,5 % à Grenoble et 13,5 % sur l'ensemble des aires de plus de 700 000 habitants (hors aire de Paris). L'écart vient principalement du **pôle principal de Marseille**, qui concentre moins de fonctions métropolitaines que les autres pôles : 11,5 % contre 19,7 % à Toulouse, 17,7 % à Grenoble et 17,6 % à Bordeaux.

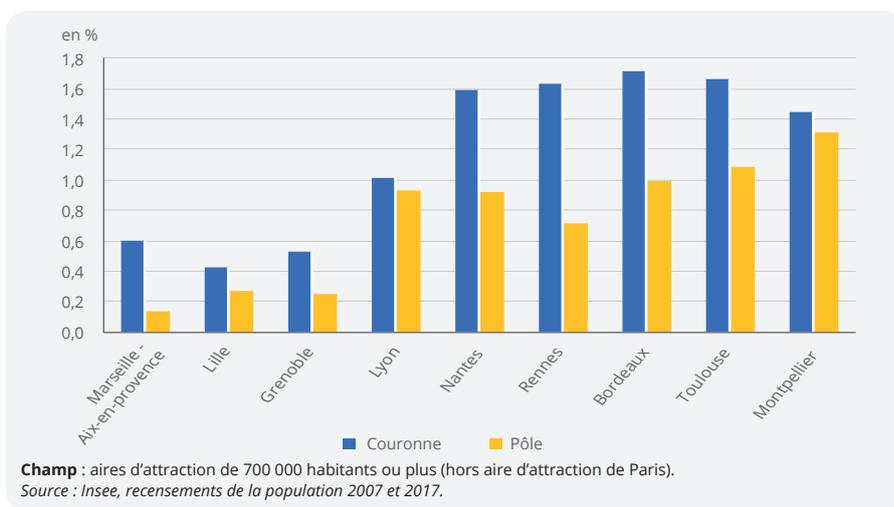
Les transports en commun plus utilisés par les personnes qui vivent et travaillent dans le pôle de Marseille

Dans l'aire d'attraction de Marseille – Aix-en-Provence, 297 000 actifs occupés vivent et exercent une activité professionnelle dans le pôle de Marseille. Pour se rendre sur leur lieu de travail, 27 % d'entre eux utilisent les transports en commun. Parmi les aires d'attraction des villes de 700 000 habitants ou plus, cette part est la plus élevée derrière le pôle de Lyon (33 %). La voiture reste néanmoins le mode de transport le plus fréquent : 53 % contre 62 % pour le pôle de Lille, 49 % pour celui de Nantes et 44 % pour celui de Lyon. Seuls 2 % des actifs occupés prennent le vélo pour aller travailler (13 % à Grenoble et 9 % à Bordeaux). Les pratiques de déplacement diffèrent pour les actifs occupés qui vivent et travaillent dans les **pôles secondaires** de l'aire (39 000 à Aix-en-Provence et 13 500 à Martigues). Les habitants du pôle de Martigues privilégient fortement la voiture pour aller travailler (82 %). À Aix-en-Provence, plus d'un actif occupé sur deux utilise la voiture, 13 % les transports en commun et 16 % se rendent sur leur lieu de travail à pied (part la plus importante parmi les pôles d'aires d'attraction de taille équivalente).

Les déplacements domicile-travail entre pôles sont les plus massifs entre Marseille et Aix-en-Provence : 9 000 habitants du pôle de Marseille travaillent à Aix-en-Provence et 5 700 Aixois font le trajet inverse. Pour ce chassé-croisé, la voiture est le mode de transport le plus sollicité, mais un habitant sur cinq de Marseille et un sur quatre d'Aix-en-Provence utilisent les transports en commun.

Dans l'aire d'attraction de Marseille – Aix-en-Provence, 148 000 actifs occupés qui vivent dans la couronne travaillent dans l'un des trois pôles, soit 34 % de cette population (46 % à Toulouse et 41 % à Bordeaux). Cette part est stable sur dix ans. La voiture est

► 4. Croissance annuelle moyenne de la population entre 2007 et 2017 dans les aires d'attraction des villes, par type d'espace



très souvent utilisée (91 %), les transports en commun très peu (7 %). Dans d'autres aires d'attraction, les transports en commun sont plus souvent utilisés pour ce

type de déplacement : 17 % à Lyon ; 14 % à Lille et Grenoble. ●

Pascale Rouaud, Olivier Sanzeri (Insee)

► Définitions

L'**aire d'attraction d'une ville** est l'ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi et d'une couronne qui rassemble les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. Au sein du pôle de Marseille – Aix-en-Provence, on peut distinguer le **pôle principal** de Marseille (constitué de six communes) et les **pôles secondaires** d'Aix-en-Provence (une seule commune) et de Martigues (Martigues et Port-de-Bouc). L'aire d'attraction de Marseille – Aix-en-Provence est composée de 80 communes des Bouches-du-Rhône, 13 communes de Vaucluse et 22 communes varoises.

Les établissements soumis à la directive européenne **Seveso II**, retranscrite en droit français, sont des établissements qui mettent en œuvre et/ou stockent des substances dangereuses. Il en existe de deux types selon la quantité de matières dangereuses présentes dans l'installation. Les établissements Seveso « seuil haut » stockent des quantités plus importantes relativement aux établissements « seuil bas » et sont soumis à une réglementation plus stricte.

Le **seuil de pauvreté** correspond à 60 % du niveau de vie médian des Français et est égal à 1 041 euros mensuels par unité de consommation en 2017. Le **taux de pauvreté** est la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Les **quartiers prioritaires de la politique de la ville** sont des territoires d'intervention du ministère de la Ville, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Ces quartiers sont ceux où les revenus sont les plus faibles.

Le concept de **city**, défini par une méthodologie commune à l'OCDE et Eurostat, s'appuie sur la grille de densité. Ce zonage fondé sur la contiguïté de l'urbain permet des comparaisons européennes. Il ne recouvre pas exactement les métropoles administratives.

► Pour en savoir plus

- **Chauvot N.**, « Bouches-du-Rhône – Croissance démographique et économique mais des signes de fragilité sociale », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 29, avril 2016
- **Rouaud P.** (Insee), **Channac Y.** (AtmoSud), « En 2017, le seuil de l'OMS dépassé pour la moitié des résidents de la région », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 80, novembre 2019
- **Durieux S., Rouaud P.** (Insee), Belle R. (Direccte), « Dans les quartiers les plus en difficulté, seulement un habitant sur trois en emploi », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 82, janvier 2020
- **Monsef A., Rouaud P.** (Insee), **Belle R.** (Direccte), « 22 zones d'emploi pour décrire le fonctionnement du marché du travail », *Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 65, septembre 2020
- **Chauvot N., Zampini C.** (Insee), « 48 "aires d'attraction des villes" en Provence-Alpes-Côte d'Azur », *Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 66, octobre 2020

